

## Questions orales

Selon les renseignements dont je dispose ce matin, on a mis fin à ce programme parce que, semble-t-il, il faisait à certains égards double emploi. Si nous en avions les moyens, le député le sait, nous maintiendrions beaucoup plus de ces programmes. Le fait est que la moitié des fonds dont dispose la CEIC pour financer des programmes d'emplois sont consacrés aux jeunes. Nous nous efforçons autant que possible d'éviter le double emploi et d'en obtenir le plus possible pour notre argent.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

**M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, le ministre le sait, son ministère a demandé à cet organisme de choisir un expert-conseil pour examiner le fonctionnement du programme et formuler des recommandations au gouvernement fédéral. Cet expert-conseil a recommandé le maintien du financement. Il a notamment déclaré: «J'ai discuté de ce programme avec plus d'une centaine de personnes; or, seulement trois d'entre elles ont formulé des commentaires défavorables au sujet, non pas du programme «Établissons des liens», de son orientation ou de ses effectifs, mais seulement d'un membre de son conseil d'administration».

Au nom des jeunes grandement défavorisés de Lunenburg et du comté Queens, je prie respectueusement le ministre de demander un rapport ou d'organiser un entretien avec ce groupe, de façon à pouvoir maintenir le financement et à réaliser les objectifs de ce programme. Puis-je obtenir de sa part cet engagement?

**L'hon. Jean Charest (ministre d'État (Jeunesse)):** Monsieur le Président, j'interprète les observations du député comme étant des instances de sa part. Il constatera, je pense, que de ce côté-ci de la Chambre, nous reconnaissons qu'il existe maints programmes, voire une multitude de programmes que nous aimerions maintenir. La moitié de nos ressources, depuis que notre gouvernement exerce le pouvoir tout au moins, sont consacrées à des programmes d'emplois pour les jeunes. Comme nous entendons poursuivre cette politique, je vais prendre note de ses commentaires comme étant des instances.

\* \* \*

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA REVUE *CANADA LUTHERAN*—LE REFUS D'OCTROYER LA MODÉRATION DE PORT DES OBJETS DE 2<sup>E</sup> CLASSE

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé des Postes. Il sait peut-être que plus tôt cette année, j'ai fait état des préoccupations de la rédaction de diverses publications commerciales et religieuses, comme *Beef in B.C.* et *Canada Lutheran*, à qui on refuse la modération de port des objets de deuxième classe. Les Postes ont ensuite proposé à la rédaction de *Canada Lutheran* de demander de nouveau ce privilège. On lui aurait aussi donné à entendre qu'une décision serait annoncée au début ou au milieu de mars.

Le ministre voudrait-il nous dire si son ministère consent à accorder la modération de port des objets de deuxième classe à la publication *Canada Lutheran*?

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, je ne suis pas au courant

de cette demande, mais je vais me renseigner. Une rectification, en passant: l'affaire ne concerne pas mon ministère, mais une société d'État indépendante. Je vais quand même m'informer de ce qu'il en est de cette demande.

LE CONTENU DES REVUES RELIGIEUSES

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Monsieur le Président, la direction des Postes a refusé la modération de port des objets de deuxième classe à la revue *Canada Lutheran* parce qu'elle n'était pas de caractère assez religieux, qu'elle ne contenait pas assez d'articles sur la religion.

La façon dont les Postes décident quelles publications religieuses pourront bénéficier de la modération de taxe des objets de deuxième classe laisse de toute évidence à désirer. Par exemple, *The United Church Observer* et la revue presbytérienne ont droit à la modération de port des objets de deuxième classe, mais pas *Canada Lutheran*. Le ministre doit reconnaître qu'il n'appartient pas aux Postes de déterminer quelle revue est plus religieuse qu'une autre ou parle plus de religion qu'une autre.

En même temps qu'il réexaminera la politique, le ministre voudrait-il faire comprendre à la Société des postes qu'elle ne doit pas se mêler de juger du contenu des publications religieuses?

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Volontiers, monsieur le Président. Je dois cependant faire remarquer, en toute justice, que ce n'est pas véritablement le facteur déterminant. La décision tient à la mesure où l'organe d'un groupe recourt à la publicité. D'où vient son financement, en d'autres termes. Si l'organe est publié à des fins non lucratives, sans support publicitaire et qu'il est de caractère religieux, il est alors reconnu comme objet de deuxième classe. Je crois que la décision a porté sur ce point plus que sur le caractère religieux de la revue. Je prends note toutefois des instances du député et les transmettrai à la Société des postes.

\* \* \*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VISITE PROCHAINE DU MINISTRE À DES PAYS DU PACTE DE VARSOVIE

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il confirmer qu'il se rendra sous peu dans divers pays du pacte de Varsovie et peut-il nous dire quel sera son programme et le but de ces visites?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, je peux confirmer qu'au début de mai, je me rendrai en Hongrie, en Pologne et en Allemagne de l'Est. Comme la Chambre le sait, il y a deux ans j'avais la chance d'être le premier des ministres des Affaires extérieures du Canada depuis près de 12 ans à me rendre en Union soviétique. Je n'ai pas encore eu l'occasion d'aller à ce titre en Europe de l'est. Je suis intéressé à le faire à la fois pour favoriser les relations Est-Ouest et pour faire avancer le dossier quant aux possibilités importantes et croissantes de relations commerciales entre le Canada et les pays que je visiterai.